

Droit HEU

Les étudiants de master en droit reçoivent une véritable formation professionnelle qui les conduit à un **domaine d'activité** spécifique, celui du droit. Près de 60 % des diplômés et des diplômées de cette filière travaillent par conséquent au sein des tribunaux, du ministère public ou de cabinets d'avocats privés un après avoir terminé leurs études. Ils sont par ailleurs 10 % environ à rester à l'université et autant à entrer dans l'administration publique ou à rejoindre le secteur tertiaire privé.

En ce qui concerne l'**entrée dans la vie active** de ces diplômés, il n'est pas étonnant de voir, compte tenu de cette voie toute tracée, qu'un an après la fin de leurs études près de 80 % d'entre eux occupent un poste pour lequel un master en droit a été exigé (contre 44 % pour les titulaires d'un master HEU considérés globalement). A l'issue de leurs études, ils sont souvent engagés comme stagiaires, ce qui leur permet de préparer l'examen du barreau tout en mettant un pied dans le monde professionnel. C'est la raison pour laquelle de nombreux titulaires d'un master en droit (près des deux tiers) sont employés à durée déterminée et sont relativement mal rémunérés.

Cette situation explique que le **revenu** annuel des diplômés en droit un an après la fin de leurs études n'atteigne que 62 000 francs en moyenne, soit 16 000 francs de moins que celui des diplômés universitaires toutes disciplines confondues. Il n'est donc pas surprenant de voir que les juristes ne sont pas satisfaits du salaire perçu au début de leur carrière. Cette situation s'améliore toutefois rapidement lorsque ces diplômés sont engagés à long terme.

Le revenu de ceux qui entrent directement dans l'économie privée se situe dans la même fourchette que celui des diplômés en sciences économiques, oscillant généralement entre 80 000 et 90 000 francs.

La **situation sur le marché de l'emploi** des diplômés en droit n'est guère liée à la bonne marche de l'économie, ce qui s'explique par le fait qu'après avoir obtenu leur master, la plupart des diplômés cherchent à se former, par exemple dans le cadre d'un stage, d'un programme de trainee ou d'un volontariat. Or ce type de poste fonctionne selon un principe de rotation du personnel et dépend peu de la conjoncture économique. En 2015, comme les années précédentes, les personnes interrogées ont moins souvent rencontré de difficultés dans leur recherche d'emploi que les diplômés universitaires considérés dans leur ensemble.

Presque tous les **titulaires d'un bachelor** en droit ont commencé des études de master moins d'un an après avoir obtenu leur diplôme. La situation sur le marché de l'emploi de ceux qui n'ont pas poursuivi leurs études est similaire à celle des autres titulaires d'un bachelor HEU : ils occupent souvent des emplois à caractère transitoire. Ces derniers leur permettent de gagner de l'argent pour poursuivre leurs études ou changer d'orientation/de filière d'études. Cette situation explique que seule la moitié des titulaires d'un bachelor en droit qui sont entrés dans la vie active opéreraient pour le même cursus s'ils pouvaient choisir à nouveau, contre les trois quarts des titulaires d'un master.

Indicateurs de l'échantillon

Discipline	Bachelor (n=1907) Master (n=1666)	
	Droit	100
Haute école		
Universität Basel	10	7
Universität Bern	14	14
Université de Fribourg	10	13
Université de Genève	13	12
Université de Lausanne	11	14
Universität Luzern	8	10
Université de Neuchâtel	5	3
Universität St. Gallen	5	5
Universität Zürich	23	21
Autres institutions universitaires	2	0
Sexe		
Hommes	39	39
Femmes	61	61

	Droit	Total HEU
Passage à la filière de master	95	88

Evolution du marché du travail

Le tableau 3 révèle qu'au cours des dix dernières années entre 2 et 5% seulement des diplômés en droit étaient à la recherche d'un emploi un an après avoir obtenu leur master. Les titulaires d'un master en droit exercent, pour la plupart, une activité dans le but de se former après leurs études. Ils sont 8% à avoir opté pour un report de leur entrée dans la vie active afin d'entreprendre une formation continue.

	En activité professionnelle	A la recherche d'un emploi	Poste assuré	Report de l'entrée en activité
Droit 2001	91	3	2	4
Droit 2003	88	4	3	5
Droit 2005	86	5	4	5
Droit 2007	89	4	2	5
Droit 2009	88	4	3	6
Droit 2011	88	2	2	9
Droit 2013	86	4	2	8
Droit 2015	84	5	3	8
Total HEU 2015	88	5	1	6

Domaines d'activité

Le tableau 4 dresse la liste des domaines d'activité dans lesquels les nouveaux diplômés en droit travaillent. Les trois quarts d'entre eux déclarent exercer une profession du droit. Près de 60 % sont employés dans le domaine juridique classique : 35 % ont été engagés par une étude d'avocats ou de notaires, et 23 % sont employés dans un tribunal. Il sont en outre 14 % à évoluer dans le secteur tertiaire privé, travaillant dans des sociétés fiduciaires/d'expertise comptable (4 %), dans des banques (3 %), dans le commerce (2 %) et dans des compagnies d'assurances (2 %). 12 % sont par ailleurs employés dans l'administration publique, la plupart du temps au sein de l'administration fédérale ou cantonale et, plus rarement, dans le domaine des transports et des assurances sociales. Les 10 % de diplômés qui occupent un poste dans une haute école travaillent presque tous dans la recherche et l'enseignement à l'université.

Tableau 4: Domaines d'activité après un master HEU (en %)

	Droit	Total HEU
Hautes écoles	10	18
Ecoles	1	7
Droit	57	8
Information et culture	1	2
Santé	1*	13
Services pédagogiques, psychologique et sociaux	1	3
Agriculture et sylviculture	1*	1
Industrie	1	5
Approvisionnement en énergie et en eau	0	0
Services privés	14	31
Services publics	12	8
Services ecclésiastiques	0	1
Associations et organisations	2	3

* de 6 à 10 cas

Situation sur le marché de l'emploi en fonction du diplôme

Presque tous les **titulaires d'un bachelor** en droit se sont lancés dans des études de master, le bachelor ne représentant, à leurs yeux, qu'une étape intermédiaire. 91 % des personnes interrogées invoquent ce motif pour justifier leur choix de commencer de telles études, les autres raisons telles que le désir d'obtenir de meilleures perspectives professionnelles (52 %) ou l'intérêt général porté aux études (34 %) arrivant après. Ceux qui n'ont pas (encore) commencé d'études de master un an après l'obtention du bachelor disent en premier lieu souhaiter acquérir une expérience professionnelle (27 %). D'autres ont opté pour une autre formation dans une haute école (21 %), ont besoin de temps avant de changer d'orientation (21 %) ou manquent de motivation pour suivre des études (18 %). Seuls 14 % indiquent que les études de master ne sont pas nécessaires pour leur parcours professionnel.

Ceux qui se sont risqués à entrer directement dans la vie active après avoir obtenu leur bachelor sont, comme le montre le tableau 5, plus souvent engagés comme stagiaires ou travaillent dans des domaines sans grand rapport avec leurs études. Ils sont donc, avec du recul, beaucoup moins satisfaits de leur choix d'études que les titulaires d'un master.

Pour beaucoup, les études ne s'arrêtent pas au niveau du **master**: ils sont près de 40 % à avoir commencé une formation continue, un taux équivalent à celui généralement observé chez les titulaires d'un master HEU dans d'autres disciplines. La plupart ont probablement opté pour une formation menant au brevet d'avocat. Près d'un diplômé sur dix se lance dans un doctorat, soit deux fois moins que chez les nouveaux titulaires d'un master HEU toutes disciplines confondues. Les deux tiers d'entre eux sont engagés en tant que stagiaires ou comme doctorants, ce qui explique le nombre élevé de contrats à durée déterminée et le revenu annuel peu élevé de 62 000 francs (soit 16 000 francs environ de moins que le salaire moyen des titulaires d'un master HEU toutes disciplines confondues). Il n'est donc pas étonnant que seul un tiers de ces personnes soient satisfaites de leur revenu.

Les diplômés en droit doivent envoyer cinq candidatures en moyenne avant de décrocher un premier poste, ce qui correspond au nombre moyen de candidatures envoyées par les nouveaux diplômés toutes disciplines confondues. C'est en répondant à des offres d'emploi publiées en ligne et en consultant les sites Internet d'entreprises susceptibles d'offrir des emplois (40 %) qu'ils ont le plus souvent réussi à décrocher leur premier poste. L'envoi de candidatures spontanées (24 %) et l'activation du réseau personnel (20 %) se sont également révélés des stratégies payantes.

Les personnes faisant état de difficultés pour trouver un emploi après avoir obtenu leur master estiment que celles-ci sont dues notamment à leur manque d'expérience (66 %). Contrairement aux autres branches, la note obtenue aux examens finaux est également déterminante pour les juristes: 24 % des personnes interrogées indiquent avoir eu de la peine à trouver un poste en raison de cette note, contre 7 % des titulaires d'un master HEU toutes disciplines confondues. Le fait d'avoir acquis une expérience professionnelle durant les études facilite la recherche d'emploi: seuls 24 % des diplômés en droit disposant d'une telle expérience ont fait part de difficultés, contre 45 % pour les autres.

D'autres indicateurs de l'insertion professionnelle figurent dans le tableau 5.

Tableau 5: Indicateurs de l'insertion professionnelle des diplômés en droit HEU (en %)

	Bachelor ¹ Droit (n=87)	Bachelor HEU Total	Master Droit (n=1666)	Master HEU Total
Part des personnes à la recherche d'un emploi	2**	5	5	5
Difficultés à trouver un emploi correspondant aux aspirations	46	41	32	38
Etudes considérées comme une base solide pour l'insertion professionnelle	48	39	66	65
Referaient le même choix d'études rétrospectivement	50	59	76	71
Personnes exerçant une activité professionnelle:				
Revenu annuel brut ² (en francs)	63 000	66 300	61 600	78 000
Plusieurs activités professionnelles exercées en parallèle	18	19	9	11
Engagement en tant que stagiaire	26	18	56	7
Absence de relation entre la formation et l'activité actuelle	42	69	8	7
Diplôme d'une haute école exigé pour l'activité actuelle?				
Non	45	49	7	14
Oui, dans la branche d'études correspondante	26	16	77	44
Oui, dans des branches voisines également	16*	24	10	33
Oui, mais aucune branche d'études spécifique n'était exigée	2*	12	6	9
Activité actuelle considérée comme:				
Emploi à long terme	46	42	23	45
Etape de formation supplémentaire	39	42	70	48
Job d'appoint	15*	16	7	6
Part des personnes travaillant à temps partiel (taux d'activité < 90 %)	35	46	5	30
Part des personnes engagées à durée déterminée	35	31	68	51

¹ Se réfère uniquement aux titulaires du bachelor qui, lors de l'enquête, n'avaient pas (encore) entamé de master.

² Il s'agit de la valeur de la médiane. Le revenu des personnes à temps partiel a été calculé en ramenant leur taux d'activité à 100%.

* de 6 à 10 cas; ** 5 cas et moins